

Commune de Genolier  
Place du Village 5

Analyse n°142107

**1272 Genolier**dossier traité par M. F. Khajehnouri  
tél. direct 021 315 99 21  
e-mail direct: fereidoun.khajehnouri@lausanne.ch  
notre référence: CL 00.GENO.142107

Lausanne, le 16-02-2026

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>CL 00.GENO.142107</b>	Provenance de l'échantillon	Commune de Genolier
Date prélèvement	02-02-2026	Lieu de prélèvement	Chambre de rassemblement - Bas-des-côtes
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Code canton	2811 - eau de boisson au captage (non-traitée)
Date d'analyse	03-02-2026 au 06-02-2026	Préleveur	Client externe

### Paramètres microbiologiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ABA-13*	Escherichia coli	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-18*	Entérocoques	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-12*	Germes aérobies mésophiles	5	UFC/ml	VM: max. 100

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

### Conclusion

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

## Rapport d'analyses

---

N° échantillon	<b>CL 00.GENO.142107</b>	Provenance de l'échantillon	Commune de Genolier
Date prélèvement	02-02-2026	Lieu de prélèvement	Chambre de rassemblement - Bas-des-côtes
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe

---

**Conclusion globale** Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

Responsable du contrôle de l'eau



Fereidoun Khajehnouri  
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.  
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.  
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.  
Les résultats ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.